

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	4

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M. Sylvain BEAUVOIS – M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Brigitte RINGOT – Mme Hafida BENFRID-CHERFI (arrivée à 19h24) – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELESCAPPEL – Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18) – M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST – M. Samuel HANC – M. Ludovic MEKIL

Étaient excusés : Mme Christine STEMPIEN ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK
M. Laurent WORONIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK
Mme Aurore THUEUX ayant donné pouvoir à Mme Marylène GALLIEZ
M. François POLAK ayant donné pouvoir Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA
Mme Cathie KOSCIUSZKO ayant donné pouvoir à M. Cédric MONCOURTOIS
M. Nordine HAMZAOUI n'ayant pas donné pouvoir

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aline DESCAMPS a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Date de la convocation : 4 décembre 2024

2024/075 VOTE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

2024/075 VOTE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

Chaque année la commune doit délibérer sur le montant de l'attribution de compensation fixée par la Communauté de Communes Pévèle Carembault en fonction des transferts de compétences.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de voter le montant de l'attribution de compensation, laquelle a été fixée à 46 918,85 € par la CCPC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération CC/2021/234 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2021, relative au vote des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 6 pouvoirs : Mme Christine STEMPIEN ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK ; M. Laurent WORONIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK ; Mme Aurore THUEUX ayant donné pouvoir à Mme Marylène GALLIEZ ; M. François POLAK ayant donné pouvoir à Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ; Mme Cathie KOSCIUSZKO ayant donné pouvoir à M. Cédric MONCOURTOIS et 4 absents : M. Nordine HAMZAOUI excusé n'ayant pas donné pouvoir, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF et M. Frédéric CROMMELINCK décide de :

- De voter le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2025.
- De préciser qu'elle est négative avec un montant de : - 46 918,85 €
- De préciser que la dépense est inscrite au budget

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance



Aline DESCAMPS

Le Maire



Bruno RUSINEK